

Conseil Municipal du 30/06/06

Séance ouverte à 21 heures sous la présidence de M. Didier VAILLANT, Maire.

Secrétaire : Mme BONNIN, 5ème Adjoint

Etaient présents : M. VAILLANT, M. MARSAC, M. BONNARD, Mme YAICH, Mme BONNIN, Mme RANVIER, Mme JOARY, Mlle PETITJEAN, M. MAQUIN, M. AGONHOUMEY, M. BOULAY, Mme MARIN, M. LESAGE, Mme GUITTON, M. BAUER, M. LOTERIE, Mme TECHTACH, M. KONATE, Mme MBANI, M. LEBEAU, Mme LE BOUFFANT, M. FLORIN, M. VILLEMAIN, Mme LOUSSERT, Mme GIBOUDEAUX.

Absents excusés : M. ZELPHIN, Mme GOAS, M. BENATTAR, M. RENAUD, Mlle BOUBEKEUR, Mlle PARENTI, M. BOUCHACOURT, M. GANDEGA.

Absent : Mlle GOUDIABY.

Pouvoirs : M. ZELPHIN à M. MARSAC, Mme GOAS à Mme JOARY, M. BENATTAR à Mme YAICH, M. RENAUD à M. BOULAY, Mlle BOUBEKEUR à M. VAILLANT, Mlle PARENTI à M. BONNARD, M. BOUCHACOURT à Mlle PETITJEAN, M. GANDEGA à M. AGONHOUMEY, M. LESAGE à Mme MARIN à compter de son départ, Mme TECHTACH à Mme MARIN jusqu'à son arrivée, M. KONATE à Mme BONNIN à compter de son départ, Mme GIBOUDEAUX à M. BAUER (à compter de son départ).

1/ COMPTE-RENDU

Compte-rendu des séances du conseil municipal du 27 avril et 24 juin 2006

M. le Maire donne lecture des compte-rendus des séances du Conseil Municipal du 27 avril 2006 et du Conseil Municipal extraordinaire du 24 juin 2006. Il propose aux membres du Conseil de les approuver. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité.

2/ COMPTE-RENDU

Délégations de compétences

M. le Maire donne lecture des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations de compétences qui lui ont été données par le Conseil municipal par délibération du 17 mars 2001 modifiée par délibération du 21 janvier 2005.

Pour la période comprise entre le 5 avril 2006 et le 26 mai 2006, les décisions de M. le Maire sont les suivantes : 45 non préemptions - 3 marchés - 29 contrats et conventions. (Rapporteur : M. Vaillant)

3/ FINANCES

Rapport sur l'utilisation des crédits perçus au titre du FSRIF

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'article L.2531-16 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que "le maire d'une commune ayant bénéficiée, au titre de l'exercice précédent, d'une attribution du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) présente au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui présente les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement".

M. le Maire rappelle que la Ville a reçu, au titre de l'exercice 2005, 1 633 333 € du Fonds de Solidarité d'Ile-de-France.

Il fait part des dépenses effectuées pour un total général de 17 686 836,01 € auquel il convient d'ajouter de nombreuses prestations des services techniques et des services généraux.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte du rapport sur l'utilisation des crédits perçus au titre de la dotation du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France 2005. Il regrette la diminution constante des crédits perçus à ce titre. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité.

4/ FINANCES

Garantie d'emprunt - OPAC de l'Oise

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'Office Public d'Aménagement et de Construction de l'Oise a sollicité la garantie de la Ville pour la souscription d'un emprunt de 1 085 000€ auprès du Crédit Foncier dans le cadre de la réalisation de 16 logements locatifs sociaux situés au 25-27, avenue Alexis Varagne à Villiers-Le-Bel.

M. le Maire informe le Conseil municipal, qu'en contrepartie de la garantie d'emprunt, l'Office Public d'Aménagement et de Construction de l'Oise s'engage à mettre à disposition de la ville des droits de réservation sur 4 logements pendant toute la durée pendant laquelle s'exercera la garantie.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder la garantie de la Ville pour cet emprunt. (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité.

5/ FONDS EUROPEENS

Objectif 2 - Restauration de l'église - Modification de l'enveloppe financière

M. le Maire rappelle qu'une demande de subvention FEDER, Objectif 2, avait été déposée en 2003, pour le financement des travaux de restauration du clocher de l'église St-Didier. Ce dossier n'avait pas été étudié en Comité Régional de Programmation, pour insuffisance de crédits disponibles.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que les Fonds Européens actuels arrivent en fin de programme, et que des crédits inutilisés sur certaines mesures pourraient être réaffectés à des dossiers en instance.

Il explique que depuis 2003, les conditions financières du dossier ont changé, des subventions complémentaires ayant été obtenues auprès du Conseil Général et que cela implique une diminution de notre demande auprès du FEDER.

M. le Maire propose de modifier la demande de subvention et de l'autoriser à solliciter le FEDER objectif 2, pour un montant de 255 735,70€. (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité.

6/ ENFANCE

Modification des secteurs scolaires

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la loi relative aux " Libertés et Responsabilités Locales" du 13 Août 2004 dispose dans son article 80 que «dans les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune de ces écoles est déterminé par délibération du conseil municipal».

Dans la mesure où de nouvelles constructions sont à intégrer dans les secteurs scolaires existants, M. le Maire indique qu'il convient de prendre une délibération validant les nouveaux secteurs scolaires des écoles publiques de Villiers le Bel. (Rapporteur : Mme Joary)

- Texte adopté à l'unanimité.

Mme Techtach arrive en séance.

7/ EDUCATION

Programme Education Réussite - Approbation du CCAS comme support juridique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 2 décembre 2005 approuvant le Programme de Réussite Educative et l'autorisant à solliciter le versement de la subvention de l'Etat pour la mise en oeuvre de ce programme sur la Ville.

M. le Maire précise que lors du vote de cette délibération, il était envisagé que la structure juridique support de ce "Programme de Réussite Educative" soit la Caisse des écoles. Il indique que pour des raisons organisationnelles, la Caisse des écoles ne pouvant être "réactivée" dans de brefs délais, il est préférable que la structure juridique support de ce programme soit le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS).

Par conséquent, M. le Maire propose au Conseil Municipal que le CCAS soit la structure juridique support du Programme de Réussite Educative. (Rapporteur : Mme Joary).

- Texte adopté à l'unanimité.

M. Konate arrive en séance.

8/ JEUNESSE

Fonds de participation des jeunes - Versement de subventions

M. le Maire rappelle que dans le cadre du dispositif Contrat Initiative Ville Qualité (CIVIQ), signé en Octobre 2000, un Fonds de participation Jeunes a été doté d'une enveloppe de 7 622,25 euros dans le but de soutenir les initiatives locales de jeunes par une aide financière et les aider à concrétiser des actions de prévention, de solidarité et de citoyenneté.

M. le Maire informe les conseillers que dans le cadre du comité de sélection réuni le 21 juin 2006, le projet de "réalisation d'une compilation de chansons de jeunes artistes amateurs de la ville", portée par un groupe de jeunes adultes beauvillésois, dont le référent pédagogique est M. DESROSIERS Ronald, 5 Place des Arpents, 95400 Villiers-le-Bel, a été retenu.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 760 euros pour soutenir ce projet et de l'autoriser à signer une convention de partenariat et de subvention avec le référent pédagogique du projet. (Rapporteur : Mlle Petitjean)

- Texte adopté à l'unanimité.

9/ JEUNESSE

Approbation des Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire - Année 2006

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le programme d'actions communales envisagées en 2006 dans le cadre des Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire peut être financé par la Caisse d'Allocations Familiales (à hauteur de 30% du prix de revient de la fonction accompagnement scolaire dispensée au cours de l'exercice dans la limite d'un plafond déterminé chaque année par la CAF et ce, pour un groupe de 15 enfants), par le FASILD, la DDASS et la Mission Ville.

M. le Maire présente le programme d'actions communales envisagées en 2006 et précise que le montant de la participation de la ville s'élève en valorisation à 107 491 euros. (Rapporteur : Mme Joary)

- Texte adopté à l'unanimité.

10/ JEUNESSE

Labellisation du "Point d'accompagnement des projets Envie d'agir"

M. le Maire informe les conseillers que la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports organise la labellisation de points d'accompagnement de projets "Envie d'agir" pour accueillir, informer

et accompagner les jeunes de 11 à 30 ans désireux de réaliser un projet individuel ou collectif présentant un caractère d'utilité sociale ou d'utilité économique dans les domaines suivants : citoyenneté, solidarité internationale, cohésion sociale, environnement, création d'activité économique, culture, sports, Europe.

M. le Maire indique que les missions d'un point d'accompagnement de projets "Envie d'agir" correspondent tout à fait aux missions du Point Information Jeunesse et que par conséquent le Point Information Jeunesse pourrait être labellisé "Point d'appui local "Envie d'agir"".

M. le Maire propose au Conseil Municipal la signature d'une convention de labellisation avec la Direction départementale de la jeunesse et des sports. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité.

11/ JEUNESSE

Avenant de prolongation du Contrat Temps Libre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un Contrat Temps Libre a été signé entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville le 1er janvier 1999 pour une durée de trois ans, prolongé par avenants jusqu'au 31 décembre 2005.

Il explique qu'il est nécessaire de re-contractualiser un nouvel avenant à compter du 1er janvier 2006 jusqu'au 30 juin 2006 afin de percevoir les subventions pour les actions mises en place et déjà réalisées sur cette période dans le cadre d'une politique d'accès aux loisirs mise en place depuis la signature du contrat. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité.

12/ CULTURE

Convention d'objectifs avec le Conservatoire - Ateliers musicaux

M. Le Maire rappelle que, pour renforcer le partenariat entre la Ville et l'Association du Conservatoire de Musique, une convention d'objectifs autour de la mise en place d'un atelier d'éveil musical en direction des enfants âgés de 3 à 5 ans a été signée entre la Ville et l'Association pour l'année scolaire 2005/2006 et qu'elle arrive à son terme le 30 juin 2006.

Au vu du bilan qualitatif et quantitatif de l'activité pour l'année scolaire 2005/2006, M. le Maire propose de reconduire l'atelier d'éveil musical dans trois équipements de la ville et de créer deux nouveaux ateliers : un atelier chant en direction d'un public adolescent âgé de 12 à 15 ans et un atelier d'initiation à la musique en milieu scolaire en direction d'élèves d'écoles primaires.

M. le Maire propose au Conseil Municipal que la Ville s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs. Il propose de verser à l'Association pour l'année 2006 une subvention de 3800 € TTC correspondant à l'activité menée du 1er octobre au 31 décembre 2006 et pour l'année 2007, sous réserve de l'approbation du budget 2007, une subvention de 11 363,20 € TTC correspondant à l'activité du 1er janvier au 30 juin 2007. (Le montant de la subvention 2007 pourra être revu en fonction du bilan qualitatif et quantitatif fourni par l'Association).

M. le Maire propose également que la Ville prenne en charge le renouvellement de certains équipements nécessaires au bon fonctionnement de cette activité dont le montant n'excédera pas 750 € TTC ainsi que les frais de communication relatifs à la promotion sur la ville de cette activité dont le montant n'excédera pas 500 € TTC. (Rapporteur : Mme Bonnin)

- Texte adopté à l'unanimité.

13/ MAISON DE QUARTIER ALLENDE

Demande de subvention à la DDASS - "Projet Ecoles-Famille-Quartier"

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la circulaire du 9 mars 1999 relative aux Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), la Maison de quartier

Salvador Allende souhaite entreprendre une action intitulée "Ecoles-Familles-Quartier" pour redynamiser les liens Parents-Enfants-Ecoles et aider les parents dans leur fonction parentale. Cette action se déroulera pendant l'année 2006.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet peut bénéficier d'une subvention de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales à hauteur de 2000 euros. Il propose aux conseillers de l'autoriser à solliciter cette subvention. (Rapporteur : Mme Joary)

- Texte adopté à l'unanimité.

14/ MAISON DE QUARTIER ALLENDE

Demande de subvention au Conseil Régional pour le repas de quartier

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Maison de quartier Allende a souhaité mettre en place, dans le cadre des actions qu'elle mène en direction de la population beauvillésoise du quartier de Derrière-les-Murs de Monseigneur et de La Cerisaie, un repas de quartier le samedi 17 juin 2006, ayant pour but de promouvoir la mise en relation de publics pluri-générationnels et de favoriser un temps festif avec les habitants des quartiers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet de repas de quartier peut bénéficier d'une subvention du Conseil Régional d'Ile-de-France par l'intermédiaire de la Fédération des Centres Sociaux à hauteur de 6,50 euros par personne, soit 1300 euros, pour 200 personnes. Il propose aux conseillers de l'autoriser à solliciter cette subvention. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité.

15/ MAISON DE QUARTIER C. CLAUDEL

Demande de subvention au Conseil Régional pour le repas de quartier

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la Maison de quartier Camille Claudel a souhaité mettre en place, dans le cadre des actions qu'elle mène en direction de la population beauvillésoise du quartier du Puits-la-Marlière, un repas de quartier le samedi 10 juin 2006.

Il informe le Conseil Municipal que ce projet peut bénéficier d'une subvention du Conseil Régional d'Ile-de-France par l'intermédiaire de la Fédération des centres sociaux à hauteur de 6,50 euros par personne, soit 1300 €, pour 200 personnes. M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter cette subvention. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité.

16/ MAISON DE QUARTIER B. VIAN

Approbation du projet social

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise (C.A.F.) conditionne son agrément et donc le versement des prestations de service "Animation Globale et Coordination", "Centre de loisirs" et "Animation Collective Familles" à l'approbation du projet social de la Maison de quartier Boris Vian.

M. le Maire propose au Conseil d'approuver le nouveau projet social qui couvrira la période 2006-2010 et récapitule les missions et objectifs de la maison de quartier autour de :

- les 4 missions historiques du centre social : un équipement de quartier à vocation sociale globale, un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices, un équipement à vocation familiale et plurigénérationnelle, un lieu d'animation de la vie sociale,
- les 4 missions piliers : un lieu d'information de proximité, un lieu de promotion sociale, un lieu de vie collective et un lieu de concertation et de participation des habitants.
- les 5 axes du Projet éducatif local : la synergie des acteurs, les liens entre les jeunes et le monde du travail, le soutien à la parentalité, la diversité de l'offre éducative, et l'accompagnement des jeunes dans leurs difficultés. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité.

17/ POLITIQUE DE LA VILLE

Demande de subvention à l'Etat- Dispositif "Ville-Vie-Vacances"

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les Maisons de quartier de la Ville souhaitent mettre en place, pendant les vacances d'été, dans le cadre des actions qu'elles mènent en direction de la population beauvillésoise et notamment pour les jeunes, différents projets d'activités.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que ces projets peuvent bénéficier d'une subvention de l'Etat (crédits Politique de la Vile) dans le cadre du dispositif "Ville-Vie-Vacances" à hauteur de 12 200 €. Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter cette subvention. (Rapporteur : Mlle Petitjean)

- Texte adopté à l'unanimité.

18/ POLITIQUE DE LA VILLE

Versement d'une subvention au CIDFF

M. le Maire informe le Conseil municipal que le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et de la Famille (CIDFF 95) tient une permanence hebdomadaire à la Maison de la Justice et du Droit.

Il rappelle que la Maison de la Justice et du Droit a été transférée à la communauté d'agglomération à compter du 1er mars 2006.

M. le Maire explique que, même si la permanence du CIDFF se tient toujours à la Maison de la Justice et du Droit, l'action menée par cette association n'entre pas dans le cadre de la compétence de Val de France. Il propose aux conseillers, afin de soutenir cette association, de maintenir le financement annuel versée jusqu'alors par la Ville.

M. le Maire indique que la subvention annuelle 2005 s'élevait à 3.070 € et qu'une avance sur la subvention 2006 de 527 € a été versée au CIDFF.

Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à verser le solde de la subvention 2006, à savoir 2.543 €. (Rapporteur : Mlle Petitjean)

- Texte adopté à l'unanimité.

19/ HABITAT/LOGEMENT

Approbation de la convention relative au contingent Préfecture

M. le Maire expose au Conseil municipal que le Préfet du Val d'Oise propose de transmettre à la ville la délégation des droits de réservation qui sont alloués à l'Etat aux termes des articles L.441-1 et R. 441-5 du Code de la construction et de l'habitation sur le territoire communal.

M. le Maire explique que la délégation portera sur l'ensemble des droits de réservation du Préfet à l'exception de 5 % réservés aux agents civils et militaires de l'Etat.

M. le Maire explique que la mise en oeuvre de cette délégation des droits de réservation nécessite la signature d'une convention.

Il propose au conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention de délégation des droits de réservation sur le contingent préfectoral de logements sociaux. (Rapporteur : Mme Marin)

- Texte adopté à l'unanimité.

20/ HABITAT/LOGEMENT

Demande de subvention pour la réalisation d'une étude-diagnostic-Pré de l'Enclos

M. le Maire explique au Conseil Municipal que la réalisation d'une étude-diagnostic relative à la Copropriété «Le Pré de l'Enclos II » devrait permettre, avec l'aide de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), le Conseil Régional et le Conseil Général, d'envisager des solutions pour redresser la situation de cette copropriété.

M. le Maire informe les conseillers qu'un bureau d'études spécialisé, sera désigné après une procédure d'appel d'offres ouvert, pour élaborer cette étude.
Il expose que le coût de l'étude-diagnostic peut être subventionné par l'ANAH, le Conseil Régional et le Conseil Général et propose au conseil municipal de l'autoriser à solliciter ces subventions et à signer tout document à intervenir au titre de ces demandes. (Rapporteur : Mme Marin)

- Texte adopté : Pour 31 - Abstention : 1

21/ POLICE MUNICIPALE

Demande de subvention au Conseil Général -Participation au fonctionnement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les charges de fonctionnement occasionnées par le renforcement du service de la Police Municipale, au titre de l'année 2005, peuvent être subventionnées par le Conseil Général pour un montant de 15180,13 euros.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter cette participation financière du Conseil Général au titre de l'aide à la création ou au renouvellement des services de Police Municipale. (Rapporteur : Mme Ranvier)

- Texte adopté à l'unanimité.

22/ POLICE MUNICIPALE

Demande de subvention au Conseil Général -Participation à l'investissement

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'achat et à la pose d'une nouvelle sérigraphie sur les véhicules de la Police Municipale. Le montant de cette nouvelle sérigraphie est estimé à 1552,06 euros HT.

Il précise que le Conseil Général subventionne les communes pour les charges d'investissement de matériel de la Police Municipale à hauteur de 50% d'une dépense maximale de 6000 euros HT par poste de gardien subventionné.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter cette participation financière au Conseil Général pour l'achat et la pose de la sérigraphie sur les véhicules et les scooters de la Police Municipale. (Rapporteur : Mme Ranvier)

- Texte adopté à l'unanimité.

23/ PERSONNEL

Modification du tableau des emplois

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'adapter le tableau des emplois de la ville suite au Comité Technique Paritaire en date du 14 juin 2006 et ainsi supprimer un certain nombre de postes qui ne sont plus pourvus.

Il est donc proposé au Conseil Municipal la suppression de : 3 postes d'Agent technique, 2 postes d'Educateur de jeunes enfants, 3 postes d'ATSEM de 2ème classe, 1 poste d'Animateur territorial et 4 postes d'Agent des services techniques.

Par ailleurs, afin de pourvoir des postes vacants, et devant l'absence de candidature d'agents titulaires, le Conseil municipal a créé régulièrement des contrats. La réorganisation des services et le recrutement de candidats titulaires, depuis, ne justifient plus l'existence de ces contrats. Il convient donc de supprimer les contrats suivants : adjoint au responsable de Maison de quartier, adjoint au responsable d'équipement des services d'animation, assistant jeunesse, intervenant " Contrat Educatif Local",

contrôleur de gestion, responsable de Centre de loisirs, responsable du développement local et social, responsable du développement local secteur enfance, responsable du service culturel, sportif et périscolaire, responsable de l'entretien des bâtiments, secrétaire des actions de développement social des quartiers et secrétaire Hôtesse de Maison de quartier. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité.

24/ PERSONNEL

Régime d'indemnisation des astreintes et permanences

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la parution le 19 mai 2005 d'un décret relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la Fonction Publique Territoriale rend applicable un nouveau régime d'astreintes et de permanences des agents territoriaux.

L'astreinte et la permanence des agents territoriaux sont dorénavant indemnisées sur la base des dispositions applicables aux fonctionnaires du Ministère de l'équipement pour l'ensemble du personnel de la filière technique et sur celles du Ministère de l'Intérieur pour les agents relevant des autres filières.

M. le Maire rappelle que la dernière délibération relative au régime d'indemnisation des astreintes date du 20 décembre 1982. Il propose donc au Conseil, suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 14 juin 2006, d'actualiser le régime de rémunération ou de compensation des astreintes de la collectivité à compter du 1er juillet 2006. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité.

25/ RENOVATION URBAINE DES CARREAUX

Signature de la convention avec l'Agence Nationale de Rénovation urbaine

Monsieur le Maire rappelle que la ville de Villiers a déposé auprès de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine en avril 2005 un dossier proposant un projet de rénovation urbaine du quartier des Carreaux. Le dossier a été validé en Comité d'Engagement de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) le 8 décembre 2005 et en Conseil d'Administration le 12 avril 2006.

Le projet déposé à l'ANRU permet à la Ville de se donner la possibilité de maîtriser l'évolution du quartier en renforçant profondément ses atouts, pour aboutir à un quartier composé de logements plus confortables et doté d'équipements publics rénovés.

M. le Maire explique qu'une convention de rénovation urbaine du quartier des Carreaux doit être signée. Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité.

26/ RENOVATION URBAINE DES CARREAUX

Marché d'étude de programmation architecturale (construction écoles) -Signature

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'un marché pour une mission de programmation architecturale en vue de la reconstruction de deux groupes scolaires dans le quartier des Carreaux a été lancé sous la forme d'un appel d'offres ouvert au niveau européen.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 7 offres ont été remises pour ce marché. Ces offres ont été ouvertes en Commission d'Appel d'Offres le 15 juin 2006, puis analysées et proposées pour l'attribution lors de la Commission d'Appel d'Offres du 29 juin 2006.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché à la société MENIGHETTI PROGRAMMATION- Allée Pierre Ziller -BP 242- 06905 Sophia Antipolis, pour la somme de 48 100 € HT soit 57 527.60 € TTC. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité.

27/ RENOVATION URBAINE DES CARREAUX

Demande de subvention à l'ANRU et CDC - Mission de programmation architecturale

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre du projet de rénovation urbaine des Carreaux, la ville doit confier à un bureau d'études spécialisé une mission d'élaboration du programme architectural et d'assistance à la désignation de deux maîtres d'oeuvre des deux groupes scolaires qui vont être reconstruits dans le cadre du projet.

M. le Maire explique que cette mission peut faire l'objet d'un financement par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine à hauteur de 70% et par la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 30%. Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter les subventions de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et de la Caisse des Dépôts et Consignations. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité.

28/ RENOVATION URBAINE DES CARREAUX

Marché d'étude de réseaux - Signature

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'un marché pour la réalisation d'une mission d'études de réseaux dans le quartier des Carreaux a été lancé sous la forme d'un appel d'offres ouvert au niveau européen.

Il indique qu'une offre a été remise pour ce marché. Cette offre a été ouverte en Commission d'Appel d'Offres le 15 juin 2006, puis analysée et proposée pour l'attribution en Commission d'Appel d'Offres le 29 juin 2006.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché à la société Ingénierie Conseil Environnement - 4 bis rue Notre Dame -BP 1805 - 77018 Melun Cedex, pour la somme de 30 500 € HT, soit 36 478 € TTC. (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité.

29/ RENOVATION URBAINE DES CARREAUX

Demande de subvention à l'ANRU et CDC- Etude de réseaux

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de rénovation urbaine des Carreaux, la ville doit confier une étude des réseaux de l'ensemble du quartier à un bureau d'études spécialisé.

M. le Maire explique que cette étude peut faire l'objet d'un financement par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine à hauteur de 80% et par la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 20%. Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter les subventions de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et de la Caisse des Dépôts et Consignations. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité.

30/ RENOVATION URBAINE DES CARREAUX

Marché pour une mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination Urbains

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination Urbains dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine du quartier des Carreaux a été lancée le 2 février 2006 sous la forme d'un appel d'offres ouvert de niveau européen décomposé en deux tranches.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que 5 offres ont été remises pour ce marché. Une sixième est arrivée hors délais et n'a pu être retenue. Ces offres ont été ouvertes en commissions d'appel d'offres des 7 et 25 avril 2006, puis analysées et proposées pour l'attribution lors de la commission du 1er juin 2006.

M. le Maire indique aux membres du Conseil que la commission a attribué ce marché à la société COTEBA, sise 2 avenue François Mitterrand, 93210 La Plaine Saint Denis, pour les sommes respectives de :

- tranche ferme : 58.626,00 € HT, soit 70.116,70 € TTC ;
 - tranche conditionnelle : 292 952,00 € HT, soit 350.370,59 € TTC ;
- soit un total de 351.578,00 € HT, soit 420.487,29 € TTC (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité.

31/ RENOVATION URBAINE DES CARREAUX

Demande de subvention à l'ANRU et au Conseil Régional - Locaux des associations culturelles

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier des Carreaux, des locaux associatifs à but culturel vont être construits.

Monsieur Le Maire précise que le Conseil Régional d'Ile-de-France et l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine subventionnent les communes pour la construction de locaux destinés à des associations culturelles.

Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter ces subventions. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité.

32/ RENOVATION URBAINE DES CARREAUX

Subventions du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'ANRU - Locaux des structures d'insertion

M. le Maire informe le conseil municipal qu'actuellement, deux entreprises d'insertion par le travail occupent d'anciens locaux commerciaux au cœur du quartier des Carreaux. Ces deux entreprises sont des maillons importants de la charte d'insertion à venir et seront associées afin de mener des actions auprès des habitants du quartier.

M. le Maire explique que, dans le cadre de la rénovation urbaine des Carreaux, les locaux dans lesquels sont installés ces deux entreprises sont destinés à être démolis.

Il précise qu'il est prévu de construire de nouveaux locaux permettant de les accueillir.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Général du Val d'Oise, le Conseil Régional d'Ile-de-France et l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine subventionnent les communes pour la construction de locaux destinés à des structures d'insertion.

Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter ces subventions. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité.

33/ RENOVATION URBAINE DES CARREAUX

Demande de subvention au Conseil Régional et à l'ANRU - Locaux du CMPP

M. le Maire informe le Conseil Municipal, qu'actuellement, le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) occupe des locaux au cœur du quartier des Carreaux.

M. le Maire explique que, dans le cadre de la rénovation urbaine des Carreaux, les locaux actuels du CMPP sont destinés à être démolis.

Il précise qu'il est prévu de construire de nouveaux locaux permettant de les accueillir.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Régional d'Ile-de-France et l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine subventionnent les communes pour la construction de locaux destinés à des établissements médico-sociaux permettant l'accès aux soins.

Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter ces subventions. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité.

34/ RENOVATION URBAINE DES CARREAUX

Demande de subvention à l'ANRU - Location d'un duplicopieur

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet de rénovation urbaine, la ville a obtenu des financements pour les prestations de communication et notamment pour la production de documents en grande quantité.

Pour que les services assurent leurs missions auprès des partenaires et prestataires dans les meilleures conditions, il est nécessaire que la Mission de rénovation urbaine se dote d'un duplicopieur, nouvelle génération numérique. Un contrat de location de 21 trimestres a été conclu à cette fin.

M. le Maire indique au Conseil Municipal que les frais de location de ce duplicopieur peuvent faire l'objet d'un financement de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine à hauteur de 50 % de ces frais.

Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter cette subvention auprès de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité.

M. Lesage quitte la séance et donne pouvoir à Mme Marin.

M. Konate quitte la séance et donne pouvoir à Mme Bonnin.

35/ RENOVATION URBAINE DES CARREAUX

Lancement de la consultation pour l'attribution de la concession d'aménagement

M. le Maire rappelle que le projet de rénovation urbaine du quartier des carreaux est un projet global et ambitieux en vue de transformer et requalifier durablement le quartier, de le désenclaver, d'adapter l'habitat et les équipements aux perspectives de l'évolution démographique, notamment par des opérations de démolition et de construction au sein d'un projet urbain cohérent.

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 27 avril 2006, la Ville a décidé de retenir la procédure de ZAC (zone d'aménagement concertée) comme mode opératoire de réalisation de cette opération d'aménagement.

La Ville ne disposant pas des moyens humains, techniques et financiers pour réaliser, en interne, une opération d'aménagement d'une telle ampleur, M. le Maire propose que la réalisation de la future opération de ZAC soit confiée à un aménageur, par le biais d'une concession d'aménagement, conformément aux dispositions de l'article L. 300-4 du Code de l'urbanisme.

A cette fin, M. le Maire propose de lancer la procédure de consultation qui permettra de désigner le concessionnaire d'aménagement. Il propose, afin d'assurer le respect des dispositions contenues au deuxième alinéa de l'article L. 300-4 du Code de l'urbanisme et notamment une publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes, qu'un avis d'appel à candidatures soit publié dans le Journal officiel de l'union européenne, dans une publication habilitée à recevoir des annonces légales ainsi que dans une publication spécialisée dans les domaines de l'urbanisme, des travaux publics et de l'immobilier. (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité.

36/ RENOVATION URBAINE DES CARREAUX

Création et désignation d'une Commission Aménagement

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 30 juin 2006, le Conseil municipal a décidé de lancer la procédure de consultation qui permettra de désigner le concessionnaire d'aménagement de l'opération de rénovation urbaine du Quartier des « Carreaux ».

Aucun texte, paru à ce jour, n'organisant la procédure de consultation d'un concessionnaire d'aménagement, les collectivités sont libres de définir elles-mêmes les modalités de mise en concurrence des candidats qui doivent permettre de répondre aux obligations de publicité et de transparence mentionnées au deuxième alinéa de l'article L. 300-4 du Code de l'urbanisme.

A cette fin, Monsieur le Maire propose de constituer une Commission Aménagement « ad hoc », composée de 6 membres, qui aura en charge, à l'occasion de la procédure de consultation du concessionnaire d'aménagement de l'opération du Quartier des Carreaux, d'émettre un avis sur les candidatures et les offres reçues, notamment sur les capacités techniques et financières et sur les références professionnelles des candidats.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les membres de la Commission d'Aménagement. Sont élus en tant que titulaires : M. BAUER Roland, M. BENATTAR Nino, M. FLORIN Patrick, M. LOTERIE Serge, M. MAQUIN Maurice, M. BONNARD Maurice

Sont élus en tant que suppléants : M. VILLEMALIN René, Mme GOAS Danièle, M. ZELPHIN Félix, M. LEBEAU Marcel, Mme TECHTACH Djida, Mme JOARY Sylvie (Rapporteur : M. Bonnard)

37/ ZUS DU PLM/DLM/ LA CERISAIE

Marché pour la réalisation d'une mission d'élaboration du dossier de rénovation

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'un marché pour la réalisation d'une étude-diagnostic des quartiers de la Zone Urbaine Sensible du Puits-la-Marlière - Derrière-les-murs de Montseigneur - La Cerisaie a été lancé sous la forme d'un appel d'offres ouvert au niveau européen.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 5 offres ont été remises pour ce marché. Ces offres ont été ouvertes en Commission d'Appel d'Offres le 15 juin 2006, puis analysées et proposées pour l'attribution lors de la commission le 29 juin 2006.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commission d'appel d'Offres a attribué le marché au groupement d'entreprises Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP) - Priane Ingénierie - Sandro Munari architecte DPLG, pour la somme de 99 180 € HT, soit 118 619.28 € TTC.

M. le Maire indique que l'AFTRP, sise 195 rue de Bercy - 75582 Paris Cedex 12, est mandataire de ce groupement d'entreprises. (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité.

38/ ETUDE-DIAGNOSTIC DE LA ZUS DU PLM/DLM/LA CERISAIE

Demande de subvention à l'ANRU et CDC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de rénovation urbaine, la ville doit confier une mission d'élaboration d'une étude-diagnostic sur la Zone Urbaine Sensible (ZUS) du Puits la Marlière - Derrière les Murs de Monseigneur et la Cerisaie avec l'objectif d'un dépôt de dossier à l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) fin 2006/début 2007.

M. le Maire informe le Conseil que cette mission peut être financée par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, la Caisse des Dépôts et Consignations, SCIC Habitat Ile-de-France, Icade Patrimoine et la Société Nationale Immobilière.

Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter ces subventions. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité.

39/ COMMUNICATION

Convention pour l'élaboration d'un guide pratique de la ville

M. le Maire propose au conseil municipal de rééditer un guide municipal comme cela se fait périodiquement, afin que les habitants disposent d'informations pratiques sur les services locaux, les associations, la vie économique, etc...

Il informe les conseillers que la société Editions Municipales de France (EMF) a été retenue pour fournir 13 000 exemplaires du guide. La ville versera une participation forfaitaire de 6 100 euros HT, la publicité complétant le financement pour la réalisation de ce document.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention avec la société EMF et d'autoriser celle-ci à percevoir des recettes de publicité. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité.

40/ MARCHES PUBLICS

Marché de conception et réalisation du journal de la ville - Signature

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un marché de conception et réalisation du journal de la ville (Villiers-le-Bel Infos) a été lancé le 6 avril 2006 sous la forme d'un appel d'offres ouvert de niveau européen.

Il indique que 5 offres ont été remises pour ce marché (dont une n'a pu être agréée faute d'éléments suffisants). Ces offres ont été ouvertes en commission d'appel d'offres le 1er juin 2006, puis analysées et proposées pour l'attribution lors de la commission du 29 juin 2006.

M. le Maire informe les membres du Conseil que la commission a attribué ce marché respectivement à :

- lot n°1 "Définition de mise en page du VLB Info et suivi de fabrication" : société Marsaud Conseil, 69 rue de Chabrol, 75010 Paris

pour des montants minimum et maximum respectifs de : montant minimum 8.361.20 € HT, soit 10.000,00 € TTC ; montant maximum 33.444.82 € HT, soit 40.000,00 € TTC.

- lot n°2 "Exécution infographique de mise en page, photogravure, impression et livraison de VLB Infos" : société DIGI FRANCE, 69 rue de Chabrol, 75010 Paris

pour des montants minimum et maximum respectifs de : montant minimum 29.264,21 € HT, soit 35.000,00 € TTC ; montant maximum 117.056,86 € HT, soit 140.000,00 € TTC.

(Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité.

41/ MARCHES PUBLICS

Marché d'approvisionnement des restaurants scolaires - Signature

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un marché d'approvisionnement des restaurants scolaires (un plat protidique, un plat d'accompagnement) en liaison froide a été lancé le 4 avril 2006 sous la forme d'un appel d'offres ouvert de niveau européen.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que 3 offres ont été remises pour ce marché. Ces offres ont été ouvertes en commission d'appel d'offres le 1er juin 2006, puis analysées et proposées pour l'attribution lors de la commission du 29 juin 2006.

M. le Maire informe les membres du Conseil que la commission a attribué ce marché à la société Avenance enseignements, 15 avenue Paul Doumer, 92508 RUEIL MALMAISON, pour les montants minimum et maximum suivants :

Montant minimum 130 000 Euro H.T. 137 150,00 Euro TTC.

Montant maximum 320 000 Euro H.T. 337 600,00 Euro TTC. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité.

42/ MARCHES PUBLICS

Marché à bons de commande de fournitures scolaires - Lancement

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché à bons de commande de fournitures scolaires a été lancé par délibération du 11 mai 2004. Ce marché a été attribué à la société Ludi Land. Par courrier du 6 avril 2006, cette société a été prévenue du non renouvellement de son marché, en raison de nombreux dysfonctionnements rencontrés en cours d'exécution.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de relancer un nouveau marché sous la forme d'un appel d'offres ouvert de niveau européen.

Il propose de le relancer sous forme d'un marché à bons de commande alloti de la manière suivante :

Lot n° 1: Fournitures scolaires

Montant minimum : 22 724 € TTC

Montant maximum : 90896 € TTC

Durée du marché : un an renouvelable trois fois

Lot n° 2 : Fournitures de bureau

Montant minimum : 4 933,5 € TTC

Montant maximum : 19 734 € TTC

Durée du marché : un an renouvelable trois fois

Lot n° 3 : Fournitures pédagogiques et artistiques

Montant minimum : 25 116 € TTC

Montant maximum : 100 464 € TTC

Durée du marché : un an renouvelable trois fois (Rapporteur : Mme Joary)

- Texte adopté à l'unanimité

43/ MARCHES PUBLICS

Marché à bons de commande de travaux de voirie - Lancement

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché à bons de commande de travaux d'entretien et grosses réparations de voirie a été lancé par délibération du 27 juin 2003. Ce marché a été attribué à la société Union Travaux et prendra fin le 16 octobre 2006.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de relancer ce marché sous la forme d'un appel d'offres ouvert. Il propose également de le relancer sous forme d'un marché à bons de commande, pour les montants minimum et maximum de 80.000,00 € TTC et 320.000,00 € TTC et pour une durée de un an, renouvelable trois fois. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité.

Mme Giboudeaux quitte la séance et donne pouvoir à M. Bauer.

Mme Guitton arrive en séance.

44/ MARCHES PUBLICS

Marché de travaux de réaménagement de voirie et de création du Mail PLM/DLM

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un marché de travaux de réaménagement de la voirie du Parc Marcel Pagnol et la création d'un axe traversant la rue Gounod et l'allée des Commerces a été lancé le 11 mai 2006 sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Il indique que 10 offres ont été remises pour ce marché (dont une n'a pu être agréée). Ces offres ont été ouvertes en commission d'appel d'offres le 9 juin 2006, puis analysées et proposées pour l'attribution lors de la commission du 29 juin 2006.

M. le Maire informe les membres du Conseil que la commission a attribué ce marché respectivement à :

- lot n°1 "voirie et réseaux divers" : Entreprise Filloux, 156 avenue du Général Leclerc, 95230 SOISY SOUS MONTMORENCY, pour un montant de 829 931,50 € HT, soit 992 598.07 € TTC

- lot n°2 "électricité" : Entreprise Prunevielle, 22 rue des Ursulines, 93200 SAINT DENIS, pour un montant de 142 023.70 € HT, soit 169 860.35 € TTC

- lot n°3 : ce lot a été déclaré sans suite à une erreur matérielle. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité.

45/ MARCHES PUBLICS

Réaménagement de voirie et création du Mail PLM/DLM-Lot n°3-Lancement

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un marché de travaux de réaménagement de la voirie du Parc Marcel Pagnol et la création d'un axe traversant la rue Gounod et l'allée des Commerces a été lancé le 1 mai 2006 sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Lors de la commission d'appel d'offres du 29 juin 2006, les lots n°1 et 2 ont été attribués mais une erreur matérielle a été constatée dans les bordereaux des prix et détail quantitatif du lot n°3 : la numérotation des prix n'a pas été suivie de manière similaire dans ces deux documents, ce qui n'a pas permis aux membres de la commission de comparer équitablement les offres des candidats et d'attribuer ce lot.

M. le Maire indique aux membres du Conseil que le lot n°3 de ce marché concerne des travaux d'espaces verts tels que plantations d'arbres, de haies et la réalisation d'espaces engazonnés pour un montant total estimé à 137.343,50 € HT, soit 164.262,83 € TTC

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le lot n°3 est déclaré sans suite et propose au Conseil Municipal de l'autoriser à relancer ce lot sous la forme d'un appel d'offres ouvert. (M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité.

46/ MARCHES PUBLICS

Avenant n°6 au marché chauffage

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché d'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux a été lancé par délibération du 26 juin 2001, pour une durée de six ans et attribué à la société Elyo pour la somme de 429.200,12 € HT, soit 513.323,34 € TTC.

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de passer un avenant n°6 au marché d'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux afin d'intégrer de nouveaux travaux réalisés sur divers équipements de chauffage (travaux de type P5).

Il informe le Conseil Municipal que l'incidence financière de cet avenant est de 10.596,98 euros HT, soit 12.673,99 euros TTC.

Le nouveau montant du marché d'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux, pour 2006, est donc de 417.166,27 euros HT, soit 498.930,86 euros TTC (le montant annuel des seules prestations P1, P2, P3 est de 353.381,75 € HT). (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité.

47/ MARCHES PUBLICS

Avenant n°1 - Marché négocié d'assurances- Flotte automobile

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché négocié d'assurances Flotte automobile a été attribué à la Compagnie Azur Assurances (cabinet KMITA), le 1er avril 2005, pour la somme de 43.359,60 € TTC.

M. le Maire propose aux membres du Conseil de passer un avenant n°1 à ce marché afin d'entériner les retraits et adjonctions de véhicules effectués par la ville en 2005 et de régulariser le montant de la prime d'assurance automobile pour les exercices 2005 et 2006.

L'incidence financière de cet avenant n°1, pour la période du 1er avril au 31 décembre 2005, est de 1.742,47 € TTC, et pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2006, de 3.286,04 € TTC. Le nouveau montant de ce marché est donc de 48.388,11 € TTC. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité.

48/ MARCHES PUBLICS

Marché de travaux d'étanchéité - Modification de l'enveloppe financière

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le lancement d'un appel d'offres ouvert de travaux d'étanchéité a été autorisé par délibération du 27 avril 2006.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que 5 offres ont été remises pour ce marché. Ces offres ont été ouvertes en commissions d'appel d'offres du 1er juin, puis analysées et proposées pour l'attribution en commission du 9 juin 2006.

M. le Maire informe les membres du Conseil que la commission a attribué ce marché respectivement aux sociétés suivantes :

- lot n°1 "Etanchéité des toitures terrasses de l'école maternelle Jean Jacques Rousseau" : société BECI BTP, sise 6 impasse Emile Combres, 95560 Monsoult, pour la somme de 48.774,10 € HT soit 58.333,82 € TTC

- lot n°2 "Etanchéité des toitures terrasses de l'école maternelle Henri Wallon" : société BECI BTP, sise 6 impasse Emile Combres, 95560 Monsoult, pour la somme de 65.505,46 € HT soit 78.344,53 € TTC

- lot n°3 "Etanchéité des toitures terrasses de l'Espace Marcel Pagnol" : société DESCHAMPS, sise 16 Rue Léopold Réchossière, 93304 Aubervilliers, pour la somme de 47.235,80 € HT soit 56.494,02 € TTC

- lot n°4 "Etanchéité des toitures terrasses de la Maison de Quartier Boris Vian": société BECI BTP, sise 6 impasse Emile Combres, 95560 Monsoult, pour la somme de 17.001,24 € HT soit 20.333,48 € TTC soit un montant total de : 178.516,60 € HT, soit 213.505,85 € TTC

M. le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer ce marché. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité.

49/ TRAVAUX

Convention pour un groupement de commande-Eclairage public- avec Val de France

M. le Maire propose au Conseil Municipal de recourir, pour la réalisation de travaux d'entretien, de grosses réparations et d'amélioration des installations d'éclairage public et de signalisation, à un groupement de commandes avec la communauté d'agglomération Val de France, selon les termes de l'article 8 du code des marchés publics.

Les prestations et travaux concernés par ce marché correspondent pour une part aux équipements communaux (maître d'ouvrage : Commune de Villiers le Bel) ; pour une autre, aux équipements communautaires et d'intérêts communautaires (maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération Val de France). Le marché unique sera passé sous la forme d'un marché à bons de commandes.

M. le Maire propose au Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'alinéa 1 de l'article 8.7 du code des marchés publics, de désigner la Communauté d'Agglomération Val de France, coordonnateur de ce groupement. La commission d'appel d'offres chargée d'attribuer le marché sera celle de la Communauté d'Agglomération Val de France.

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention de groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération Val de France. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité.

50/ TRAVAUX

Demande de subvention à ADP pour l'insonorisation d'écoles et d'une halte-jeux

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Halte Garderie «Les Pitchouns», l'école élémentaire «Jean Moulin» et l'école maternelle «Michel Montaigne» sont comprises dans le périmètre du Plan de Gène Sonore (P.G.S.) de l'aéroport «Roissy Charles de Gaulle» approuvé le 12 juillet 2004.

M. le Maire indique que dans ce périmètre les écoles et les établissements à caractère sanitaire et social peuvent bénéficier d'une subvention égale à 100 % du coût des travaux d'insonorisation par "Aéroport De Paris" (A.D.P.), après avis de la Commission Consultative d'Aide aux Riverains.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter des subventions auprès d'A.D.P. pour les travaux d'insonorisation de ces bâtiments. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité.

51/ URBANISME

Avis sur le projet de PLU de la ville de Gonesse

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Gonesse a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme par délibération lors du Conseil Municipal du 30 mars 2006.

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune de Villiers-le-Bel est associée en tant que personne publique et doit émettre un avis sur ce projet.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur ce projet de PLU. (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité.

52/ URBANISME

Avis sur le projet de la société REP

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la société Routière de l'Est Parisien (REP) a demandé à la Préfecture du Val d'Oise un dossier de demande d'autorisation, sur les communes du Plessis-Gassot, d'Ecouen et du Mesnil-Aubry :

- d'étendre la carrière de sablon
- de poursuivre l'exploitation du centre de stockage de déchets et d'étendre ce centre de stockage,
- d'exploiter les installations connexes au centre de stockage, à savoir une unité de malaxage, une unité de broyage et un centre de tri.

M. le Maire explique que, conformément au décret n°77-133 du 21 septembre 1977, les communes situées dans un périmètre de trois kilomètres autour du site, sont concernées par cette enquête publique, ce qui est le cas de Villiers-le-Bel, et doivent émettre un avis sur ce projet.

Il propose au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur ce projet. (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité.

53/ URBANISME

Déclassement d'une partie du parking de la ZAC Léo Lagrange

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la Chambre des Métiers a l'intention d'installer son antenne de l'Est du Val d'Oise à Villiers-le-Bel et plus précisément dans la ZAC Léo Lagrange à côté de l'Institut des Métiers de l'Artisanat.

Il informe le Conseil Municipal que la commune va céder une superficie de 1 400 m² à la Chambre des Métiers en vue de la réalisation de ce projet.

M. le Maire précise que l'emplacement de cette antenne nécessite le déclassement du domaine public d'une partie du parking dont l'entrée se fait par la rue Louis Perrein. M. le Maire propose au Conseil de l'autoriser à procéder à ce déclassement. (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité.

54/ FONCIER

Cession de terrains à la Chambre des métiers

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la Chambre des Métiers a l'intention d'installer son antenne sur l'Est du Val d'Oise à Villiers-le-Bel et plus précisément dans la ZAC Léo Lagrange, à côté de l'Institut des Métiers de l'Artisanat.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet d'antenne se situe sur la parcelle AL n°445, d'une superficie de 1 400 m².

Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à céder à la Chambre des Métiers cette parcelle AL n°445 au prix de 1 € (euro symbolique), compte-tenu de l'intérêt que cela représente pour le développement économique local. (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité.

55/ FONCIER

Cession des parcelles 78 avenue Pierre Sépard (site MAPA) à SCIC Habitat

M. le Maire expose au Conseil Municipal que SCIC Habitat Ile-de-France a l'intention d'acquérir les parcelles cadastrées AN n° 628, 642 et 644, sises 78 rue Pierre Sépard et d'une surface totale de 6 244 m², en vue d'y réaliser une opération de construction de 88 logements.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet rentre dans le cadre du relogement d'une partie des familles habitant aux Carreaux et concernées par l'opération de renouvellement urbain.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à vendre à SCIC Habitat Ile-de-France les parcelles AN n°628, 642 et 644 au prix de 129 € Hors Taxe par mètre carré de Surface Hors Œuvre Nette (m² de SHON). (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité.

56/ SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SIAH - Approbation des centimes syndicaux

M. le Maire informe le Conseil municipal que, par délibération en date du 22 mars 2006, le Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) a adopté le montant des centimes syndicaux pour l'exercice 2006, destinés au remboursement des annuités d'emprunts contractés par le syndicat pour le financement des ouvrages d'eaux pluviales et les frais de fonctionnement, ainsi que leur ventilation par commune adhérente.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver la répartition arrêtée par le syndicat, soit pour Villiers-le-bel une somme de 726 395€. (Rapporteur : M. Loterie)

- Texte adopté : Pour = 29 - Abstentions = 3.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 heure 50.